

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020081

Présents : 31

Votants : 33

Objet : Modification de la désignation des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Espace Dourdan Informations »

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle AMAND

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Conformément aux articles L.2221-1 à 10 et R.2221-1 à 52 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, l'EPIC « Espace Dourdan Informations » dispose d'organes de gestion propres, à savoir un Conseil d'administration sous présidence et un Directeur.

Les membres du Conseil d'administration, désignés pour la durée du mandat municipal, sont pour majorité des élus au Conseil municipal et, pour une autre part, des représentants de catégories de personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal.

Aussi et tel que précisé à l'article 6.1 des statuts modifiés de l'EPIC « Espace Dourdan Informations », le conseil d'administration est composé de 8 membres titulaires représentant la Commune et leur suppléant, en nombre égal, ainsi que 7 membres titulaires représentant les catégories de personnes parmi lesquelles sont choisies celles d'entre elles n'appartenant pas au Conseil municipal et se répartissant comme suit :

- o Un représentant de la CCDH ;
- o Deux représentants des hôtels ;
- o Deux représentants des commerçants ;
- o Un représentant des loueurs de meublés ;
- o Un représentant des restaurateurs ;

Les membres du Conseil d'administration de l'EPIC, titulaires et suppléants, sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, dans les conditions prévues à l'article L2121-21 du CGCT.

Les membres sont élus au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et la désignation a lieu à la majorité relative.

Par délibération DEL2020056 du 16 juillet 2020 le conseil municipal a procédé à la désignation des membres représentant la commune (8 titulaires + 8 suppléants) pour siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Espace Dourdan Informations ».

Il s'agit des conseillers municipaux suivant :

- o En qualité de membres titulaires : Josépha BREBION, Philippe CELESTIN, Christelle AMAND, Sébastien COMBELLES, Mohamed MOURDI, Maxime FAUSSET-VANNIER, Sylvine HENDELUS, Marie LEPRETRE,
- o En qualité de membres suppléants : Laurent LARREGAIN, Daouda TIMERA, Nathalie POULAIN, Barbara FAUSSET, Benoît PANOT, Jean-Christophe MARMILLON, Maryvonne BOQUET, Fabrice BARON.

Il convient désormais de désigner les 7 représentants de catégories de personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Carine HOUDOUIN, représentant la CCDH,
- Les hôtels « BELAMBRA » et « BLANCHE DE CASTILLE », représentant les hôtels,
- Les commerces « N° 28 » et « SUPER U », représentant les commerçants,
- Colette MAYER, représentant les loueurs meublés,
- Le restaurant « MOJI'TOAST », représentant les restaurateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4, L.2221-1 à 10 et R.2221-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Etablissement public à caractère Industriel et Commercial « Espace Dourdan Informations », adoptés par délibération n°DEL2016116 et modifiés par délibération n°DEL2018071,

Vu la délibération DEL2020056 du 16 juillet 2020 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Espace Dourdan Informations »,

Vu l'avis de la commission « Vie Administrative » du 3 septembre 2020,

Considérant que le Conseil d'administration se compose de huit membres titulaires et huit membres suppléants représentant la Commune, ainsi que de sept membres titulaires représentant les catégories de personnes n'appartenant pas au Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration, sur proposition du Maire,

Considérant que les membres du Conseil d'administration sont élus pour la durée du mandat municipal,

Considérant qu'il convient de désigner les 7 membres titulaires représentant les catégories de personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient également de procéder au remplacement d'un membre titulaire, représentant la Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de modifier** la délibération DEL2020056 du 16 juillet 2020 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Espace Dourdan Informations »,
- **de désigner** en qualité de membre titulaire représentant la Commune, Sabrina BERSY, en lieu et place de Maxime FAUSSET-VANNIER,
- **de désigner** les membres du Conseil d'administration de l'EPIC « Espace Dourdan Informations » représentant les catégories de personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal ainsi qu'il suit :
 - Carine HOUDOUIN, représentant la CCDH,
 - Les hôtels « BELAMBRA » et « BLANCHE DE CASTILLE », représentant les hôtels,
 - Les commerces « N° 28 » et « SUPER U », représentant les commerçants,
 - Colette MAYER, représentant les loueurs meublés,
 - Le restaurant « MOJI'TOAST », représentant les restaurateurs.
- **de dire** que les autres dispositions de la délibération DEL2020056 restent inchangées.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **25 SEP. 2020**

- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO